



COMMUNIQUE COMMUN

LES HOPITAUX PUBLICS DU BASSIN LOIRE SUD ET CENTRE S'UNISSENT EN FAVEUR DES PATIENTS LIGERIENS

Les 4 établissements publics de santé du bassin Loire Sud et Centre (*CHU de Saint-Etienne, CH du Forez, Hôpital du Gier, Hôpital Le Corbusier*) signeront le jeudi 14 janvier 2016 une « Charte de confiance et de coopération ».

Cette Charte établit les bases d'une coopération renforcée visant, dans le cadre d'une stratégie de groupe public, à proposer aux patients ligériens une offre de soins coordonnée et graduée.

Une gouvernance partagée et des relations basées sur une confiance mutuelle ont permis de définir des objectifs clairs et ambitieux en termes de projet médical et de projet de gestion.

Identifiée par un label « service public », cette démarche assure à chaque patient une prise en charge médicale de haut niveau et filiarisée entre les 4 hôpitaux publics quel que soit l'établissement au sein duquel il a été initialement admis.

4 hôpitaux publics pour un même objectif : la meilleure prise en charge des patients ligériens

Le bassin Loire Sud et Centre bénéficie d'une offre de soins éclatée entre de nombreuses structures.

Ainsi, il existe **4 hôpitaux publics sur un bassin comptant une population d'environ 600.000 habitants** :

- **un établissement de référence et de recours** : le CHU de Saint-Etienne
- **trois centres hospitaliers généraux de proximité** : le CH du Forez (Montbrison / Feurs), l'Hôpital du Gier (Saint-Chamond / Rive-de-Gier) et l'Hôpital Le Corbusier (Firminy)

Malgré cette densité importante d'établissements publics de santé, auxquels s'ajoutent plusieurs cliniques privées, les indicateurs de santé de la population ligérienne figurent parmi les plus dégradés de la région.

Par ailleurs, dans un environnement où la démographie médicale s'avère sous tension, et où la médecine se spécialise, le parcours du patient peut parfois être

complexe à gérer.

C'est pourquoi, les 4 hôpitaux publics du bassin ont décidé de **se réunir en formant le groupe dit « G4 » et en proposant une stratégie commune visant à améliorer la prise en charge des patients ligériens.**

Un label « service public » pour un accès coordonné et gradué aux soins sur tout le territoire

L'objectif est clair : offrir à la population ligérienne un service public hospitalier de qualité, performant et dynamique.

Pour ce faire, les 4 hôpitaux entendent **partager leurs compétences et leurs moyens, coordonner leurs actions, homogénéiser leurs prises en charge médicales et assurer un accès gradué aux soins.**

Il s'agit donc d'un véritable **partenariat privilégié public-public visant à filiariser le parcours du patient entre les 4 hôpitaux publics du bassin.**

Celui-ci permettra de **faire bénéficier chaque patient du bassin de l'accès à un même niveau de compétences** quel que soit l'établissement dans lequel il est initialement pris en charge.

Une gouvernance partagée pour des choix stratégiques communs

Les membres du «G4 » ont décidé de se doter, à travers **une Charte de confiance et de coopération**, d'une gouvernance partagée.

Cette gouvernance repose sur **une Commission regroupant les directeurs et présidents des Commissions Médicales d'Établissements (CME) des 4 hôpitaux** dotée d'une présidence et d'une vice-présidence alternée entre le CHU et les 3 CH généraux.

Un projet médical partagé reposant sur des équipes de territoire

Afin de préparer l'avenir ensemble, **les 4 hôpitaux misent sur la constitution d'« équipes médicales de territoire » dans plusieurs disciplines.**

Celles-ci permettront d'harmoniser les prises en charge en offrant la possibilité aux praticiens d'exercer sur plusieurs sites, en anticipant les évolutions de la démographie médicale, en coordonnant l'accueil des internes ou encore en disposant d'une politique de formation continue commune.

Les réflexions relatives au projet médical partagé concernent **5 axes prioritaires :**

- **L'obstétrique et la pédiatrie** avec la coordination des maternités, et la gradation des hospitalisations en pédiatrie entre les CH et le CHU.
- **La chirurgie et l'anesthésie** grâce à une équipe de territoire en anesthésie, et à une optimisation des blocs opératoires.
- **Les urgences** avec une gradation de la prise en charge, et la distinction plus claire entre l'urgence avérée et la permanence des soins.
- **La biologie** à travers une politique de réinternalisation de cette activité précédemment confiée par certaines structures au secteur privé.
- **Les soins de suite et de réadaptation (SSR)** en répartissant différemment l'offre afin de développer des prises en charge spécialisées actuellement manquantes ou insuffisantes.

Une mise en commun des fonctions administratives et logistiques

Pour accompagner ce projet médical partagé, les équipes administratives et

logistiques des 4 hôpitaux vont également se rapprocher dans **6 domaines** : **le système d'information ; la gestion des ressources humaines médicales et non médicales ; l'organisation des soins ; les achats et la logistique ; les affaires financières ; et l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins.**

Cette dynamique a permis de faire émerger des projets ambitieux comme :

- **Une plateforme logistique de territoire** dans l'optique d'une politique d'achat commune.
- **Une convergence des systèmes d'information, et notamment des dossiers patients**, afin de faciliter les parcours patient de plus en plus inter-établissements.

- **Une gestion coordonnée des lits**, et donc des capacités d'hospitalisation publique sur l'ensemble du bassin.
- **Une politique harmonisée de recrutement et de rémunération du personnel médical**
- **Une politique qualité et sécurité des soins partagée** pour préparer une future certification conjointe des 4 hôpitaux par la Haute Autorité de Santé (HAS).
- **Un pilotage médico-économique commun** pour analyser et consolider les filières publiques de soins.